

Date de convocation : 18 juin 2026



**MAIRIE DE BOISSERON
HERAULT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt deux juin à 19h30, dans la Salle Lafont, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 19

Etaient présents, M. FATACCIOLI Loïc, Mme NADAL Karine, M. REVERSAT Jean, M JOSEPH Xavier, M TALTAVULL Emmanuel, Mme MUSEL Sandrine, M SULTAN Bruno, Mme LAPORTE Sophie, Mme GIRARD Anaïs, Mme CLEMENT Florence, M FOURNIER Quentin, M JOUJOUX Bernard, Mme MARTINEZ Gaelle, M DEVISE Olivier,

Procuration : Mme PEYRARD Corinne (Mme Karine NADAL), M BRIDIER Bernard (M Loïc FATACCIOLI), Mme MAZURE Danièle (Mme Sophie LAPORTE), M Nicolas LOUIS (M Quentin FOURNIER), Mme CAMACHO Laura (Mme MARTINEZ Gaelle),

Absents excusés : Mme PEYRARD Corinne, M BRIDIER Bernard, Mme MAZURE Danièle, M Nicolas LOUIS, Mme CAMACHO Laura

Absents non excusés :

Finances : Autorisation de contractualisation d'un emprunt auprès de la Caisse du Crédit Mutuel

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

Rapporteur : M Loïc Fataccioli, Maire

Monsieur le Maire rappelle que

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2337-3, L.2121-29,

Vu le budget primitif voté par délibération 2026-28 du 27 avril 2026,

Vu le recours à l'emprunt inscrit au budget primitif 2026,

Considérant que le programme d'investissement de l'année 2026 fait ressortir un besoin de financement.

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée que la capacité d'autofinancement de la collectivité étant insuffisante, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 300 000 € nécessaire à l'équilibre des opérations.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement.

Considérant l'offre de prêt du Crédit Mutuel Méditerranéen pour un
Euros proposant un financement selon les caractéristiques financières

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 034-213400336-20260622-202638-DE



Emprunteur	COMMUNE DE BOISSERON
Objet	Financement des investissements 2026
Montant	300 000 €

Durée		20 ans	25 ans
Taux nominal		3,80%	3,85%
	Détermination des intérêts : sur la base de 12 mois normalisés sauf si la période de décompte des intérêts est inférieure à 1 mois (nombre exact de jours sur une base annuelle de 365 jours)		
Périodicité	Trimestrielle, semestrielle ou annuelle		
Disponibilité des fonds	Dès signature du contrat de prêt. Déblocage fractionné possible		
Modalités de remboursement	Échéance constante ou amortissement constant du capital. Différé d'amortissement possible		
Frais de dossier	500 euros		
Remboursement anticipé	Possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation		
Dates d'échéance	Fin de mois, à la date anniversaire de la mise en place du prêt		

Le conseil vote à l'unanimité pour :

- Décider de contracter et signer le contrat de prêt auprès de la Caisse du Crédit mutuel d'un montant de 300 000 Euros et d'approuver les caractéristiques des emprunts visées ci-dessus.
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à négocier librement les conditions financières des prêts (durée, taux, périodicité notamment) avec l'établissements bancaire, pour un montant de 300 000 Euros.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme

Le Maire, Loïc FATACCIOLI

Secrétaire de séance, Karine NADAL

